



Paris, le 12 octobre 2004

Sommaire



Communiqué de presse



Les six questions essentielles pour comprendre L'Ecolabel européen



Les français font une fleur à leur environnement grâce à l'Ecolabel européen



L'Ecolabel européen, un label officiel de plus en plus présent au quotidien



Les produits disponibles en France



La politique du ministère de l'écologie et du développement durable pour promouvoir des modes de consommation responsables

Annexe :



Présentation d'AFNOR CERTIFICATION



Evolution Ecolabel Européen de 1998 à 2004

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakhdar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr



Paris, le 12 octobre 2004

Communiqué de presse

Une campagne de communication sur l'Ecolabel européen est lancée par AFNOR CERTIFICATION, avec le soutien de la Commission européenne et du ministère de l'écologie et du développement durable. Des enseignes de distribution relayent cette campagne dans leurs magasins durant la « semaine de la Fleur », du 18 au 24 octobre 2004, et diverses associations participent aux actions de sensibilisation. Cette campagne est menée en parallèle dans 10 autres pays de l'Union Européenne.

Destiné à aider les consommateurs à reconnaître des produits plus respectueux de l'environnement, l'Ecolabel européen apporte aussi des garanties sur l'efficacité des produits labellisés. Symbolisé par une fleur, il est de plus en plus présent sur des produits de grande consommation. En France, il s'applique à sept familles de produits : peintures et vernis, papiers absorbants, amendements pour sols et milieux de culture, textiles, liquide vaisselle mains, nettoyeurs multi-usages et nettoyeurs pour sanitaires, et enfin chaussures.

Dans l'ensemble de l'Union Européenne, le nombre d'industriels qui ont obtenu ce label officiel augmente régulièrement d'année en année : il est passé de 127 en 2002 à 166 en 2003, et il atteint aujourd'hui 200. Avec 37 producteurs concernés, la France figure parmi les pays leaders, en nombre de titulaires par pays, au coude à coude avec le Danemark (36), juste derrière l'Italie (48).

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr



Paris, le 12 octobre 2004

Les six questions essentielles pour comprendre L'Ecolabel européen

Établi en 1992 par l'Union Européenne, l'Ecolabel européen, symbolisé par la "Fleur", est un système d'homologation unique destiné à aider les consommateurs à distinguer des produits plus respectueux de l'environnement, avec des garanties concernant également leur efficacité. Ce système, basé sur le volontariat des fabricants et des distributeurs, apporte un haut niveau d'exigence. Le contrôle de la conformité des produits aux critères applicables à leur catégorie est assuré par des organismes indépendants.

Pourquoi l'Ecolabel européen est-il nécessaire ?

Nos sociétés sont aujourd'hui confrontées à toutes sortes de problèmes écologiques : pollution de l'air et réchauffement climatique, pollution des mers et des cours d'eau, atteintes à la biodiversité, raréfaction de certaines ressources et accumulation de déchets...

Toutefois, les consommateurs commencent à prendre conscience qu'ils peuvent acheter avec discernement, et contribuer à préserver l'environnement dans une certaine mesure en achetant des produits aux répercussions écologiques moindres.

Ils peuvent choisir en connaissance de cause les produits portant le logo de la "Fleur", reconnu par tous les pays membres de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen. Ce label officiel couvre aujourd'hui un large éventail de produits.

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr

Comment reconnaître un produit titulaire de l'Ecolabel européen ?

Une fois qu'un produit a reçu le label écologique de l'Union européenne, le logo distinctif de la "Fleur" peut-être affiché sur le produit, que ce soit sur son emballage ou sur son étiquette.

Quels produits peuvent recevoir l'Ecolabel européen?

Le système d'attribution du label écologique européen est ouvert en principe à tout produit ou service, à l'exception des denrées alimentaires, des boissons, des produits pharmaceutiques et des appareils médicaux. Dans la pratique, ses critères ont été publiés pour 21 catégories différentes de produits, parmi lesquelles figurent par exemple les textiles, les peintures et vernis, les détergents, ainsi que les services d'hébergement touristique.

En quoi consistent les critères de labellisation ?

Les critères environnementaux couvrent l'ensemble du cycle de vie des produits, depuis le choix des matières premières utilisées jusqu'au devenir des produits après usage, y compris le cas échéant leur aptitude au recyclage. Les conditions de fabrication sont examinées sous l'angle des consommations de matière et d'énergie, pour fixer des exigences spécifiques concernant cette étape du cycle de vie, sans oublier de prendre en compte la santé du consommateur lors de l'utilisation des produits.

Les critères d'aptitude à l'usage assurent que les progrès effectués en matière de protection de l'environnement ne se font pas au détriment de la qualité du produit labellisé. Ils se réfèrent souvent à des normes existantes : par exemple les peintures doivent avoir un haut pouvoir couvrant, celui-ci étant mesuré selon une norme. Parfois, s'il n'existe pas encore de norme d'efficacité dans la catégorie considérée, les critères sont établis de façon pragmatique. Par exemple, les textiles portant l'Ecolabel ne doivent ni se déformer, ni se délayer ; les détergents, quant à eux, sont soumis à des tests visant à vérifier leur efficacité par rapport à une lessive de référence.

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr

Par qui les critères sont-ils fixés ?

Les projets de critères sont discutés en groupes de travail européens, avec des représentants d'industriels, de distributeurs, d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement. Sur proposition du Comité de l'Union Européenne pour le Label Ecologique (CUELE), qui regroupe les organismes compétents chargés de gérer l'Ecolabel dans les divers pays et des représentants européens des professionnels et des associations, les projets de critères font ensuite l'objet d'un vote entre représentants des Etats-membres de l'U.E. Si la majorité qualifiée est obtenue (ou bien sûr l'unanimité), les projets de critères sont alors adoptés par la Commission européenne, qui les publie au J.O.C.E.

Comment le label écologique de l'Union européenne est-il attribué ?

Tout producteur, importateur ou distributeur désirant recevoir l'Ecolabel pour certains de ses produits ou services, doit être en mesure de prouver que ceux-ci respectent de manière exhaustive les critères environnementaux et les critères d'aptitude à l'usage fixés pour les catégories correspondantes.

En France, AFNOR CERTIFICATION est l'organisme en charge de la gestion et de l'attribution de l'Ecolabel européen. Elle instruit les dossiers présentés de façon volontaire par les producteurs, importateurs ou distributeurs, et elle attribue l'Ecolabel après vérification de la conformité des produits concernés à l'ensemble des exigences applicables à leur catégorie.

* * * * *

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr



Paris, le 12 octobre 2004

Les français font une fleur à leur environnement grâce à l'Ecolabel européen

Afin d'aider les consommateurs à choisir des produits plus respectueux de l'environnement, AFNOR CERTIFICATION met en place depuis le mois de septembre 2004 une série d'actions de sensibilisation concernant l'Ecolabel européen. Celles-ci font partie d'une campagne de communication européenne, financée avec l'aide du programme LIFE, l'instrument financier de l'Union Européenne. Pour la France, le ministère de l'écologie et du développement durable apporte également un soutien financier à cette campagne.

Une campagne de promotion européenne

Onze pays de l'Union Européenne, dont la France, lancent une vaste campagne de promotion de l'Ecolabel européen, dans le but de sensibiliser les consommateurs au choix de produits plus respectueux de l'environnement, lors des actes d'achat de la vie courante. Cette campagne culminera du 18 au 24 Octobre 2004, avec « La semaine de la Fleur », en référence au logo de l'Ecolabel, en forme de fleur. Le slogan français de la campagne est : *"L'Ecolabel européen, faites une fleur à votre environnement"*.

Monoprix (175 magasins), Cora (25 magasins) et Leroy Merlin (90 magasins) affirment leur soutien à cette initiative européenne en mettant en place diverses animations dans leurs points de vente. Les consommateurs pourront ainsi être mieux guidés et informés dans leur choix, grâce à un dépliant de présentation de l'Ecolabel. Ce document de 4 pages distribué dans les points de vente concernés sera accompagné d'affiches suspendues au niveau des rayons contenant des produits labellisés, de stops rayons signalant les produits, ainsi que des fiches

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr

recto verso distribuées avec les produits de la catégorie "peinture" et des affiches chariot. Par ailleurs, Autogrill, leader mondial de la restauration et des services pour les voyageurs, utilisera des affiches et des dépliants afin de porter à la connaissance de ses clients sur les autoroutes, son utilisation professionnelle de produits d'entretien Ecolabel.

D'autre part de nombreuses associations de consommateurs et de protection de l'environnement, comme la CLCV (Confédération du logement et du cadre de vie), ORGECO (l'Organisation Générale des Consommateurs), Léo Lagrange, France Nature Environnement, l'association Consodurable, et CLAPE-LR (Comité de Liaison des Associations Pour l'Environnement en Languedoc-Roussillon) engagées auprès d'AFNOR CERTIFICATION, utiliseront leur magazine ainsi que leur site Internet, afin d'informer leurs adhérents de leur intérêt à choisir des produits labellisés.

Le lancement d'une éco-pétition

« Entre 2 produits similaires autant choisir celui qui respecte le plus l'environnement »

Depuis le 13 septembre 2004, les internautes qui soutiennent cette idée simple sont invités à se rendre sur le site www.semaine-ecolabel.com pour signer l'Eco-pétition. Très différente des pétitions classiques, cette Eco-pétition permet de découvrir de façon ludique et interactive la mobilisation des français autour de l'Ecolabel européen, heure par heure et région par région. En guise de remerciement, les signataires se voient offrir une fleur électronique, symbole de l'Ecolabel européen, à leur prénom dans leur région de résidence. Leur participation incitera les fabricants et les distributeurs à développer et à proposer de nouveaux produits toujours plus respectueux de l'environnement. En effet, plus le nombre de participants sera élevé plus AFNOR CERTIFICATION pourra solliciter de nouveaux partenaires à participer au développement de l'Ecolabel européen. L'objectif de cette campagne est d'exploiter les capacités de mobilisation d'Internet pour montrer l'intérêt que portent les français aux questions d'environnement.

Parallèlement, de nombreuses entreprises et organismes français se mobilisent afin de participer à cette campagne de sensibilisation et d'information. Grâce à leur démarche, les consommateurs pourront affirmer une position citoyenne et responsable.

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr



Paris, le 12 octobre 2004

L'Ecolabel européen, un label officiel de plus en plus présent au quotidien

Le nombre de producteurs titulaires de l'Ecolabel européen augmente régulièrement d'année en année. Pour l'Europe toute entière, il était de 127 à la fin 2002, 166 à la fin 2003 et il atteint 198 titulaires en octobre 2004. Les certificats de labellisation décernés à ces producteurs couvrent plusieurs centaines de gammes de produits et services.

L'Italie, la France et le Danemark devancent les autres pays de l'Union européenne en ce qui concerne le nombre de titulaires par pays. Depuis plusieurs années, ces trois pays se disputent la première place. Aujourd'hui, la France et le Danemark sont au coude à coude (avec respectivement 37 et 36 titulaires), derrière l'Italie qui compte 48 titulaires.

Dans toute l'Europe, vingt et une familles de produits et services sont aujourd'hui couvertes par l'Ecolabel européen. Dans sept d'entre elles, on trouve des produits labellisés présents en France : peintures et vernis, papiers absorbants, amendements pour sols et milieux de culture, textiles, liquide vaisselle mains, nettoyeurs multi-usages et nettoyeurs pour sanitaires, et enfin chaussures.

Classés par type d'achat, les produits concernés par l'Ecolabel européen sont présentés ci-après, avec des exemples de critères. Pour chaque catégorie de produits, les listes complètes de critères sont beaucoup plus longues et détaillées, et leur respect demande des efforts non négligeables de la part des fabricants.

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakdhar@ecologie.gouv.fr

► Produits nettoyants

*Lessives, **Liquide vaisselle mains (*)**, **nettoyants multi-usages**, **nettoyants pour sanitaires**, **détergents pour lave-vaisselle**.*

Entre autres critères, les lessives labellisées doivent avoir un contenu limité en ingrédients actifs qui se dégradent en éléments polluants pour les eaux. L'utilisation de divers additifs pouvant causer des allergies est exclue.

De plus, le fabricant doit prouver par des tests qu'elles sont au moins aussi efficaces qu'une lessive de référence (choisie parce qu'elle a fait ses preuves). Ainsi, leur pouvoir lavant doit être testé. On vérifie aussi leur capacité à retirer saleté et tâches, l'intensité que garde la blancheur, et la préservation des couleurs. Enfin, la quantité de résidus de détergents qui restent dans les textiles après le lavage et l'essorage est également testée, avec une valeur limite à respecter.

► Bricolage

***Peintures et vernis**, revêtements pour sols dur (carrelage), ampoules et tubes fluocompacts.*

Entre autres critères, l'attribution de l'Ecolabel européen aux peintures et vernis impose une faible teneur en solvants organiques, pour réduire la pollution et pour une meilleure qualité de l'air intérieur, ainsi qu'une limitation des substances dangereuses. Les produits labellisés ne peuvent contenir de composants cancérigènes, ni pouvant engendrer d'effets graves sur la reproduction. Enfin, leur efficacité doit être prouvée, notamment pour leur pouvoir couvrant, à savoir au moins 8m²/litre.

(*) en gras = dans cette catégorie, on trouve des produits labellisés présents en France

► Habillement

***Chaussures (*)**, vêtements.*

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr

Entre autres critères, l'Ecolabel impose une utilisation moindre de pesticides en agriculture, dans le cas du coton. Pour respecter cette exigence, certains produits labellisés sont fabriqués à partir de coton issu de l'agriculture biologique. Par ailleurs, l'Ecolabel limite l'utilisation (lors du traitement et de la coloration des textiles) de substances chimiques pouvant nuire à la santé ou à l'environnement, comme, par exemple les métaux lourds, les substances cancérigènes et celles pouvant causer des allergies.

De plus, les textiles labellisés doivent résister à la transpiration, aux frottements, à la lumière et au lavage, tout en gardant leur forme et leur couleur.

► Appareils domestiques

Aspirateurs, lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateurs, congélateurs

Entre autres critères, les lave-vaisselles labellisés doivent avoir une faible consommation en énergie, grâce à des programmes spécifiques, ainsi qu'en eau. Ils doivent également être peu bruyants, et fonctionner en donnant de bons résultats avec des quantités réduites de détergents.

► Bureautique

Papier à copier et papier graphique, ordinateurs personnels, ordinateurs portables

Entre autres critères, l'attribution de l'Ecolabel pour le papier impose que, lors de sa fabrication, les émissions dans l'air de soufre et de gaz à effet de serre soient réduites, de même que les rejets de matières polluantes dans les eaux. La consommation totale d'énergie au cours de la production (fabrication de la pâte à papier, puis des feuilles de papier) doit également être limitée. Enfin, le papier labellisé ne peut contenir que des fibres recyclées, ou bien des fibres vierges provenant de forêts gérées de façon durable.

(*) En gras = dans cette catégorie, on trouve des produits labellisés présents en France

► Jardinage

Amendements pour sols (*) et milieux de cultures

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr

Entre autres critères, les amendements pour sols (terreaux) labellisés doivent être fabriqués à partir de déchets organiques recyclés. Cela exclut donc la tourbe, dont l'exploitation reste problématique, car c'est une ressource non renouvelable (à l'échelle du temps humain). Tout en apportant une valorisation du sol, leur contenu est limité en nutriments qui se transforment en éléments polluants (phosphates, nitrates), ainsi qu'en métaux lourds et en résidus de pesticides.

► Equipement pour la maison

*Matelas, **Linge de maison**, télévision, ameublement, mobilier de cuisine, de salon et de bureau, **papier essuie-tout**, serviettes de table, **papier toilette, mouchoirs en papier.***

Comme les papiers à usages graphiques ou pour photocopie, les papiers absorbants détenteurs de l'Ecolabel européen ne peuvent être composés que de fibres recyclées ou bien de fibres vierges provenant de forêts « gérées durablement » (selon certains principes qui visent à assurer leur renouvellement et préserver leur richesse biologique). Egalement, les rejets dans l'eau, la pollution de l'air et la consommation d'énergie sont limités au cours de la fabrication.

► Services : hébergement touristique

Gîtes, hôtels, refuges de montagne, chambres d'hôte, location saisonnière

Entre autres critères, pour recevoir l'Ecolabel européen, les installations d'hébergement touristique doivent être économes en énergie, limiter la consommation en eau et la production de déchets. Les exploitants doivent également favoriser l'utilisation de ressources renouvelables, éviter le recours à des produits contenant des substances dangereuses pour l'homme ou l'environnement... et bien entendu utiliser eux-mêmes des produits portant l'Ecolabel européen. De plus, l'éducation des clients à la découverte et au respect de l'environnement est demandée à l'exploitant, qui doit réaliser diverses actions d'information et de communication sur son site.

En gras = dans cette catégorie, on trouve des produits labellisés présents en France

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr



Paris, le 12 octobre 2004

Les produits labellisés présents en France

Peintures et vernis

Produits	Producteur
Romacryl spécial plafond	LIBERT PAINTS Site : www.libertpaints.be
Peinture en phase aqueuse brillante : <ul style="list-style-type: none">• Absolue brillant• Geopur brillant• Leaderlac Hydro Peinture en phase aqueuse satin : <ul style="list-style-type: none">• Geopur Satin• Absolue Satin• Leadersatin Hydro Peinture en phase aqueuse velours : <ul style="list-style-type: none">• Geopur Velours• Absolue Velours Peinture en phase aqueuse mate : <ul style="list-style-type: none">• Geopur Mat• Absolue Mat• Camisolant Hydro	CAMI-GMC
COROPRINT 40 (Glidden Corona)	ICI PAINTS France Site : www.icipaints.com
Vitrificateur protection intense Plafond Pièces Humides Plafonds Bon Etat Murs et plafonds Mat Murs et plafonds Satin Blanc PRO Acrylique Mat Blanc PRO Acrylique Satin Satin velours Mat Profond Couleur murale cuisine et salle de bain Satin Couleur murale chambre, entrée, séjour Mat Couleur murale chambre, entrée, séjour Satin	V33 Site : www.v33.com
HACIENDA NATURE	INITIATIVES DECORATION Site : www.les-decoratives.com

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr

Produits	Producteur
Mat monocouche lumineux AUCHAN Murs et plafonds mat monocouche AUCHAN Murs et plafonds satin monocouche AUCHAN Peinture acrylique mat AUCHAN Peinture acrylique satin AUCHAN Peinture acrylique brillant AUCHAN Acryl mat intérieur UGD Grandes surfaces Acrylique mat CARREFOUR Peinture plafond Monocouche Acrylique CARREFOUR Peinture plafond Glycéro Eau Monocouche CARREFOUR	SOMEFOR Site : www.somefor.com
Laque monocouche boiseries intérieures LEROY-MERLIN mat Laque monocouche boiseries intér.LEROY-MERLIN satin Laque monocouche boiseries intér. LEROY-MERLIN brillant Peinture murale intérieure LEROY-MERLIN satin Peinture murale intérieure LEROY-MERLIN mat Peinture plafonds neufs et en bon état LEROY-MERLIN Sous-couche plaques de plâtre cartonnées LEROY-MERLIN Sous-couche plâtre et carreaux de plâtre LEROY-MERLIN Vernis Couleur LEROY-MERLIN Vernis Lambris LEROY-MERLIN Vernis Cuisine et salle de bain LEROY-MERLIN Vernis brillant, mat, bois ciré LEROY-MERLIN Vitrificateur passage fréquent Mat, Satiné, Satiné teinté, Brillant LEROY-MERLIN Fond Dur sous-couche vitrificateur LEROY-MERLIN	LEROY-MERLIN Site : www.leroymerlin.fr

Papiers absorbants

Produits	Producteur
<p>"MONOPRIX VERT" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rouleaux essuie-tout unis et décorés 100% fibres recyclées • papier toilette 100% fibres recyclées en paquets • papier toilette 100% fibres recyclées en rouleaux <p>"IDEES VERTES" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rouleaux essuie-tout unis et imprimés 100% fibres recyclées • papier toilette 100% fibres recyclées en rouleaux • papier toilette 100% fibres recyclées en paquets <p>"PERLA LINEA VERDE" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 300 serviettes 1 pli • 50 serviettes 2 plis • mouchoirs étuis 10X10 • rouleaux essuie-tout <p>"COOP ECOLOGICO" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • papier toilette en rouleaux • rouleaux essuie-tout • 50 serviettes 2 plis • mouchoirs étuis 10X10 	Dalle Hygiene Kartogroup Site : www.kartogroup.com

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr

Produits	Producteur
<p>"SIGMA" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • papier toilette 4 rouleaux • rouleaux essuie-tout • 50 serviettes 2 plis • mouchoirs étuis 10X10 <p>"CORA" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • papier toilette 6 rouleaux • essuie-tout ménager 3 rouleaux <p>"MATCH" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • essuie-tout ménager 3 rouleaux 	

Amendements pour sols et milieux de culture

Produits	Producteur
Secret Vert 5, 10, 20, 25, 40 et 50 kg	ATLANTIQUE AMENDEMENT
Lemansol	AWT
Compost Vegetal Humosol	Humosol
Orgabiose	LA CHANVRIERE DE L'AUBE Site : www.chanvre.com
Terre et Nature terreau universel 20 L et 50 L Terre et Nature terreau géraniums 20 L et 50 L Vert de Terre terreau plantes vertes 10 L et 20 L Vert de Terre terreau universel 20 L et 50 L Vert de Terre terreau géraniums 20 L et 50 L Vert de Terre terreau plantation 50 L et 70 L	TERRE ET NATURE JARDIN Site : www.terre-nature.com
C. Bio	VALSUD Site : www.onyx-sudest.com
Compost de Vallet	Charier DV Site : www.charier.fr
Le Compost végétal	SOMERGIE Site : www.somergie.fr
ORVAL, Le Compost végétal du Santerre ®	AUBINE – ONYX Site : www.cgea.fr
Compost végétal – site de Billy	VALNORMANDIE -ONYX Site : www.onyx-environnement.com
Noramcal	NORAMPAC Site : www.norampac.com

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr

Produits	Producteur
ORVAL, Le Compost végétal de Noirmoutier	GEVAL ONYX

Textiles

Produits	Producteur
Protège-matelas FLANASEPTIL modèle Sabine Protège-oreiller FLANASEPTIL modèle Fougère Protège-matelas FLANASEPTIL modèle Martinique Protège-matelas FLANASEPTIL modèle Sardaigne Protège-oreiller FLANASEPTIL modèle Sardaigne Tous ces produits sont 100 % polypropylène	ANC. ETS AARON Site : www.aaron-sa.fr
Serviette unie blanc et couleurs INFLUX Drap de bain uni blanc et couleurs INFLUX Gants unis blanc et couleurs INFLUX Serviette unie blanc et couleurs CLAUDE ST GENET Drap de bain uni blanc et couleurs CLAUDE ST GENET Gants unis blanc et couleurs CLAUDE ST GENET Tapis de bain uni blanc et couleurs CLAUDE ST GENET Tous ces produits sont 100 % coton	DESCAMPS Site : www.descamps.com
Linge de lit 100 % coton imprimé effet marbré TERTIO (distribué exclusivement par 3 SUISSSES)	DESCAMPS
linge de lit polyester coton uni "TERTIO" linge de lit bébé 100 % coton uni "TERTIO" (distribué exclusivement par 3 SUISSSES)	HACOT & COLOMBIER Site : www.hacotcolombier.com
linge de lit 100% coton uni "Tertio" (distribué exclusivement par 3 SUISSSES)	ITC
linge de lit 100% coton uni "Tertio" (distribué exclusivement par 3 SUISSSES)	JOSEPH HACOT Site : www.josephhacot.com
linge de lit polyester coton uni blanc "Accor"	TISSUS GISELE Site : www.tissus-gisele.fr
linge de lit polyester coton uni blanc "Accor"	TISSAGE MOULINE -THILLOT
linge de lit polyester coton uni blanc "TERTIO" linge de lit 100 % coton uni blanc et couleurs "INFLUX" linge de lit 100 % coton uni blanc et couleurs "CLAUDE SAINT GENET" linge de lit 100 % coton uni blanc "Monoprix Vert"	VANDERSCHOOTEN Site : www.vanderschooten.com

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr

Liquide vaisselle mains

Produits	Producteur
Vaisselle main Vertveco	SALVECO Site : www.salveco.com
Liquide vaisselle manuel menthe L'ARBRE VERT Liquide vaisselle manuel orange L'ARBRE VERT	QUADRIMEX Site : www.quadrimex.com

Nettoyants multi-usages et nettoyants pour sanitaires

Produits	Producteur
Sols pro Nettoyant sols semi-concentré Multi-usage dégraissant semi-concentré Nettoyant haute pression semi-concentré Bleuveco 3' nettoyant – dégraissant Multi-usage semi-concentré Assainissant litières chevaux Gel WC Shampooing autolaveuse Détergent / désinfectant PEA – REN Détergent / désinfectant PEA – Vertveco Détergent / désinfectant concentré – REN	SALVECO Site : www.salveco.com
Nettoyant multi-usage lavande L'ARBRE VERT	QUADRIMEX Site : www.quadrimex.com

Chaussures

Produits	Producteur
Chaussures de ville femme BIONAT Chaussures de ville homme BIONAT	BIONAT

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakhdar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr



Paris, le 12 octobre 2004

La politique du ministère de l'écologie et du développement durable pour promouvoir des modes de consommation responsables

Au-delà des modes de production, qui en matière de protection de l'environnement sont déjà soumis à un ensemble d'exigences réglementaires, l'évolution des mentalités et une prise de conscience naissante de la part des consommateurs portent à s'intéresser aussi aux modes de consommation.

Ainsi, le ministère de l'écologie et du développement durable soutient et accompagne l'émergence de nouveaux comportements de la part des consommateurs, qui sont aussi des citoyens, et qui ont un rôle à jouer dans l'évolution de nos sociétés vers un développement durable. Au quotidien, les gestes à accomplir pour économiser l'eau et l'énergie, trier les déchets ménagers, les comportements à adopter pour les transports (utilisation de « voitures propres », opérations de co-voiturage), etc, peuvent amener chacun à réaliser que beaucoup de choses se jouent déjà en amont, dès l'acte d'achat.

Le développement des Ecolabels officiels (marque NF Environnement pour le marché français et Ecolabel européen à l'échelle de l'Union Européenne toute entière) est un premier axe de cette politique, qui vise plus globalement à promouvoir des modes de consommation responsables. C'est pourquoi le ministère de l'écologie et du développement durable a apporté son soutien financier à la campagne de sensibilisation du public concernant l'Ecolabel européen. Cette action découle tout à la fois de l'application de la stratégie nationale de développement

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr

durable et de celle du plan national de prévention des déchets. Ces deux documents mentionnent en effet le développement des Ecolabels comme piste d'action.

Pour aller plus loin, ce sont les modes de consommation et d'utilisation des produits par les administrations et les collectivités territoriales qui sont concernés. Ainsi, la dernière réforme du code des marchés publics a-t-elle intégré l'environnement comme critère d'achat, en sus des autres dispositions qui permettaient déjà sa prise en compte aux autres étapes de la passation des marchés.

Ces initiatives seront poursuivies, en liaison avec d'autres départements ministériels et avec des partenaires privilégiés comme l'association « Consodurable », pour identifier, rassembler et diffuser l'information nécessaire à des choix de consommation éclairés, associant l'efficacité à des considérations plus vastes d'éthique et de respect de l'environnement.

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr



Paris, le 12 octobre 2004

AFNOR CERTIFICATION SA, filiale du groupe AFNOR, est l'organisme leader en certification de produits et de services en France.

AFNOR CERTIFICATION développe des systèmes de certification qui s'appuient sur des normes françaises, européennes et internationales, adaptés à la nature des marchés et aux attentes de ses clients.

Elle offre une large gamme de certifications et d'attestations de conformité et met en oeuvre les processus d'évaluation et de contrôle correspondants. Celles-ci attestent de la conformité des produits et services aux normes en vigueur, qu'elles soient françaises, européennes ou internationales. Les normes sont souvent enrichies de spécifications complémentaires, pour répondre au plus près aux attentes des marchés. Les référentiels de certification sont établis en concertation avec tous les acteurs concernés : industriels ou prestataires de services, organisations professionnelles, consommateurs, pouvoirs publics, organismes techniques...

AFNOR CERTIFICATION anime également un important réseau de laboratoires, organismes et centres techniques et représente les intérêts de ses clients dans les instances de certifications européennes et internationales, assurant ainsi la maîtrise du processus de certification depuis plus de 55 ans.

AFNOR CERTIFICATION propose un panel de certification de produits industriels et de consommation (la marque NF – la Keymark européenne – les labels écologiques: NF Environnement et Ecolabel européen – la marque NF Agro-alimentaire – la validation AFNOR des méthodes alternatives d'analyse), ainsi que des attestations de conformité à la réglementation (le marquage CE) et des certifications volontaires de services (la marque NF Service – la marque européenne Service)

* * * * *

Contacts Presse :

EURO RSCG C&O

Alexandra Wagner – 01 58 47 93 68 – alexandra.wagner@eurorscg.fr

AFNOR

Sandrine Tranchard – 01 41 62 82 62 – sandrine.tranchard@afnor.fr

Ministère de l'écologie et du développement durable

Yasmina Lakdhar – 01 42.19.15.08 – yasmina.lakhdar@ecologie.gouv.fr